

Bachelier en Agronomie orientation TA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 310 Activités d'insertion professionnelle 1			
Ancien Code	AGTA3B10	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CITA3100		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	278 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Laetitia GIORDANO (giordanol@helha.be) Céline BIDRON (bidronc@helha.be) Mallory DJEBALI (djebalim@helha.be) Evelyne COLLARD (collarde@helha.be) Rebecca LOISELEUR (loiseleur@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les activités d'intégration professionnelles se déroulent sur une période de 14 semaines minimum et sont l'aboutissement de la formation. Elles permettent à l'étudiant d'intégrer l'ensemble de ses apprentissages tant dans ses aspects techniques, de communication et humains.
 Cette UE est transversale.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
 - 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
 - 1.3 Participer à la vulgarisation
 - 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
 - 2.2 Développer un esprit critique
 - 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales
- Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**
 - 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
 - 3.2 Répondre aux spécificités du marché (local, international)
- Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**
 - 4.1 Mettre en œuvre un protocole expérimental et l'adapter si nécessaire
 - 4.2 Mettre en application les techniques de mesurage, échantillonnages, analyses, identifications, et autres démarches nécessaires aux objectifs de la recherche appliquée

- 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
- 4.5 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
 - 5.1 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)
 - 5.2 Assurer les productions nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels des êtres vivants dans un contexte socio-économique donné
 - 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé
- Compétence AI 6 **Assurer le fonctionnement d'unités de production agro-industrielles et biotechnologiques et s'y intégrer**
 - AI 6.1 Mettre en œuvre et/ou adapter un processus technologique, biologique, chimique ou physique
 - AI 6.3 Participer au processus de gestion de la qualité (par exemple : HACCP, ISO, sensibilisation et formation du personnel, audits, ...)
- Compétence TA 6 **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**
 - TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
 - TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
 - TA 6.3 Assister le médecin vétérinaire dans l'exercice de sa profession et dans le respect de la législation en vigueur
 - TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant:

- S'intègre et s'adapte à la réalité socio-professionnelle dans ses aspects techniques et humains
- Met en application la formation théorique et pratique qu'il a acquise au cours de ses études
- Acquiert de nouvelles connaissances
- S'initie à de nouvelles techniques
- Prend en charge une partie de sa formation par la recherche de la connaissance et de la maîtrise d'un domaine particulier
- Développe ses aptitudes à l'analyse, à la synthèse, à la responsabilité, à l'autonomie, au travail en équipe, au suivi de consignes et de protocoles (de sécurité, d'hygiène....), à la communication...

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : AGTA2B03, AGTA2B10

Corequis pour cette UE : AGTL3B22TLA, AGTS3B31SOI, AGTV3B41TCA

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTA3B10A Stage

278 h / 15 C

Contenu

Le stage se réalise dans les secteurs d'activités en rapport avec la formation:

- Agronomie: agro-industries et industries pet-food, élevage animaux de rente, biotechnologies, environnement, entreprises de service...
- Domaine animalier: assistantat vétérinaire sous la direction d'un médecin vétérinaire, soigneur dans un parc animalier, centre de revalidation, réserve naturelle, refuge, alimentation animale, laboratoire dans le domaine animal (recherche/analyses de prélèvements/élevage...), ferme pédagogique, élevage animaux de compagnie et NAC, bien-être animal, éducation canine, zoothérapie, domaine équin (recherche, alimentation, reproduction, comportement, élevage/pension...), hydrothérapie, aquariologie, ...

Le lieu de stage est choisi selon les possibilités, avec l'aval de la coordination et de l'équipe pédagogique et en accord avec l'étudiant.

Attention, l'étudiant a l'obligation d'effectuer au moins une période de stage dans le domaine en lien avec son choix d'option (SOI, TCA, TLA).

Démarches d'apprentissage

Un contrat de stage reprenant les obligations de chaque partie (lieu de stage, Haute Ecole et étudiant) est signé avant le début du stage et précise les dates de début et de fin du stage. Ce contrat doit être fait en 3 exemplaires: un pour l'entreprise, un pour l'étudiant concerné et un destiné à la coordination de la section TA AVANT le début du stage.

Les trois parties s'engagent mutuellement à mettre tout en oeuvre, en rapport avec leur position et leur responsabilités, afin d'atteindre au mieux les objectifs qui ont été définis de commun accord.

Le maître de stage (membre du personnel de l'entreprise) planifie ou participe à l'organisation des activités pratiques du stage de l'étudiant. Il fournit les informations, conseils et directives nécessaires au bon déroulement du stage.

Le promoteur (professeur de la HELHa ou professionnel désigné comme tel) porte un regard extérieur sur la réalisation du stage. Cependant, il peut intervenir et participer plus directement si cela est nécessaire.

L'étudiant est largement responsable de son stage: recherche d'informations, définition et planification des activités à réaliser, application des conseils et des directives, adaptation aux habitudes et règlement de l'entreprise, réalisation de rapport(s) intermédiaire(s), etc...

Dispositifs d'aide à la réussite

Un planning aide l'étudiant dans l'organisation des différentes tâches en rapport avec son stage. Des documents informatifs pour le bon déroulement du stage sont obligatoirement à lire par l'étudiant et sont disponibles sur la plateforme ConnecteD.

L'étudiant doit remettre des rapports d'activité permettant de faire le point sur le bon déroulement de son/ de ses stage(s).

Des carnets de compétences sont également disponibles pour ConnecteD (pour les ASV et soigneurs) pour faciliter la planification et l'évaluation du stage. Ils peuvent également servir de ressources dans une démarche d'auto-évaluation ou d'évaluation continue.

Une évaluation intermédiaire et une évaluation finale réalisées par le maître de stage, en cas de stage unique, ou une évaluation finale par lieu de stage, en cas de stages multiples, permettent de faire le point sur le déroulement du stage, ces évaluations permettront de calculer la cote globale de cette UE stage.

Un promoteur (professeur de la HELHa ou professionnel désigné comme tel) sera chargé d'encadrer l'étudiant pendant cette période de stage et l'étudiant pourra le contacter pour toute question ou conseil pour le bon déroulement du stage.

Sources et références

Sans objet. C'est à l'étudiant de faire des recherches bibliographiques en rapport avec sa thématique de stage.

Les UE de son cursus constituent évidemment une base de connaissances incontournables pour être un stagiaire efficace.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents placés sur ConnecteD.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au moins une évaluation de stage est réalisée par le maître de stage (seul ou avec l'équipe concernée) pour chaque lieu de stage, sur base d'une grille présentant les compétences à apprécier. Une aide à la notation est fournie au maître de stage. L'appréciation correspond à une note /20. Si l'étudiant réalise plusieurs stages, une moyenne arithmétique de toutes les évaluations de stage est réalisée.

Des sanctions peuvent être appliquées dans les cas suivants :

- Prise de contact avec un ou plusieurs lieux de stage par l'étudiant sans accord préalable de son professeur encadrant ou de la coordination TA de la HELHa
- Non remise ou remise après le début du stage du contrat de stage (-1% par jour de retard sur la note du stage concerné)
- Non remise ou remise tardive de(s) évaluation(s) de stage(s) en fin de stage (-1% par jour de retard sur la note du stage concerné)
- Changement ou annulation du lieu de stage sans fondement / sans accord préalable du professeur responsable
- En cas de manque de professionnalisme/politesse lors des échanges avec toute personne intervenant dans les stages

Le poids des sanctions sera soumis à l'appréciation de l'équipe pédagogique selon la gravité des cas et la responsabilité des étudiants.

Pondérations

	Q1	Q2	Q3
--	----	----	----

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100	Stg	100

Stg = Stages

Dispositions complémentaires

En cas de Certificat médical, il convient de contacter au plus vite la coordination TA, le secrétariat des étudiants de l'école et le maître de stage, afin de déterminer ce qu'il y a lieu de faire. Une copie du CM doit être envoyée à l'école et au maître de stage dans les 2 jours au plus tard. Toute absence de plus de 3 jours doit être rattrapée par l'étudiant en accord avec la coordination et le maître de stage, afin que l'étudiant accomplisse bien la durée totale prévue de stage.

En cas d'absence non justifiée de plus de 3 jours, l'étudiant concerné doit se mettre en contact au plus tôt après cette absence avec le professeur responsable, la coordination TA et son maître de stage afin de voir s'il y a des possibilités de récupération.

En cas de non récupération sur le même quadrimestre, l'étudiant aura un PP pour cette UE (Pas Présenté).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).